



## LA CRISE DU CORONAVIRUS

# Les plaisanciers pourront-ils retourner sur l'eau le 11 mai ?

### NAUTISME

*La pression est mise sur le gouvernement pour que les bateaux puissent sortir. Quant aux activités qui nécessitent de passer par la plage, la question reste posée.*

YANICK PHILIPPONNAT

La décision, très attendue, est désormais entre les mains du gouvernement en lien avec les préfetures maritimes. Les propriétaires de bateaux vont-ils pouvoir accéder à leur navire et recommencer à voguer dès le 11 mai, date du début de déconfinement progressif ? La fumée blanche pourrait sortir le 7 mai comme l'a avancé hier soir le magazine *Voiles et voiliers* sur son site. C'est au conditionnel mais les sorties en mer pourraient être accordées et très restrictives : navigation à la journée, retour obligatoire le soir au port de départ et limitation du nombre d'équipiers en fonction de la taille du bateau. Et il faudrait être à moins de 100 km de son navire.

#### « Les conditions de reprise sont réunies »

« Nous avons réuni la filière et nous avons présenté le plan d'action pour être prêt le 11 mai, c'est indispensable pour sauver la saison 2020 qui s'annonce difficile. Pour toutes les unions portuaires régionales, toutes les conditions de reprise de l'activité sont réunies, rien ne s'y oppose, indique le Catalan Serge Pallarès, président de la FFPP (Fédération française des ports de plaisance). L'accès aux ports pour les plaisanciers doit être com-

biné à l'autorisation de naviguer pour garantir le respect des conditions sanitaires. »

Denis Robin, le secrétaire général de la mer, a confié à cette même FFPP l'élaboration des bonnes pratiques sanitaires pour une reprise des activités. Le document a été remis au "ministre de mer" en début de semaine.

« Il énumère des comportements responsables à avoir sur le port, comme mettre des masques, des gants, avoir des distanciations raisonnables avec les agents du port etc. », poursuit Serge Pallarès.

Les 500 ports concernés, dont 40 maritimes et 30 fluviaux en Occitanie (pour environ 40 000 bateaux et au moins le double de pratiquants), attendent donc maintenant la levée de l'arrêté d'interdiction de navigation.

#### « Qu'ils puissent aller en mer, sinon ils vont faire l'apéro »

Denis Robin, lors de la table-ronde en visioconférence avec toute la filière, a reconnu que « les ports de plaisance sont à la croisée des chemins entre transport, tourisme et logistique ». Il a ainsi demandé « une prise en compte de la situation des ports de plaisance dans la réflexion plus globale qui est en cours ».

Pour Michel Cavaillès, directeur du port de Port-Camargue (Gard), le plus grand d'Europe avec 5 000 anneaux, l'autorisation relève du bon sens :



Les bateaux sont à quai depuis le début du confinement et l'arrêté d'interdiction de naviguer.

ML

« Tous les directeurs de ports ont le même diagnostic, à partir du moment où il y a déconfinement de notre région qui est en "vert", les gens vont venir s'aérer, voir leur bateau qu'ils n'ont pas vu depuis sept semaines et le préparer pour la saison qui débute, analyse-t-il. Sur les pontons, il va y avoir une concentration de personnes, il faut qu'ils puissent aller en mer car c'est la proximité qui est dangereuse. On connaît l'histoire, ils vont laver leur ba-

teau, discuter avec les voisins et finir avec l'apéro, en mer c'est là où ils seront le mieux. » Forte de 2000 adhérents en Occitanie, la Fédération nationale de la plaisance et de la pêche (FNPP), est aux aguets et soutient la demande des ports. D'autant que la saison du thon rouge, si prisé, arrive... Elle parle également d'une décision qui serait logique. « Sous réserve d'employer les mesures et les règles sanitaires en vigueur, qu'une per-

sonne passe du temps en mer sur son bateau, il n'y a pas grand risque Covid », abonde Jean-Claude Hodeau, le président du comité d'Occitanie. Enfin, la FIN (fédération des industries nautiques) met aussi la pression : « Bon nombre d'entreprises de la région dépendent de cette activité, il faut que les gens puissent retourner à leur bateau et naviguer », insiste l'Héraultaise Colette Certoux, réélue vice-présidente nationale de la FIN mercredi.